



MAIRIE DE PRESLES

DELIBERATION N°60-2024**SEANCE DU : 10 décembre 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PRESLES

CONVOCACTION

Date : 02/12/2024

Affichée le : 02/12/2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix décembre à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de **Madame Céline CAUDRON, Maire de Presles.**

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 25

Présents : 18

Votants : 22

Pouvoirs : 4

Absents : 7

Etaient**présents :**

Thierry CHAUMERLIAC

Patricia GOASDOUE

Hervé WEIFFENBACH

Aïcha FOURCROIX

~~Michel WATIER~~

Martine TISSU

Patrick RAOULT

~~Françoise GODENNE~~

Serge GHILLEBAERT

Pierre BEMELS

~~Hubert De RANCOURT~~

Monique ROBERT

Reynald GARCIA

Cécile DOLQUES

~~Pascal BARBIER~~

Tatiana D'ANDREA

Vincent BRUEL

Sylvie GUIMIOT

~~Paola DE SANTIS~~

Laurent COHEN

Allyson PALLUD

Edouard DEGREMONT

~~Fabien VOLLE~~

Romain PREVALET

Absents représentés :

Laurent COHEN pouvoir à Céline CAUDRON

Françoise GODENNE pouvoir à Aïcha FOURCROIX

Paola DE SANTIS pouvoir à Reynald GARCIA

Pascal BARBIER pouvoir à Patrick RAOULT

Absents non représentés : Hubert De RANCOURT, Fabien VOLLE et Michel WATIER**Secrétaire de séance :** Patrick RAOULT**Incorporation dans le domaine public communal de l'assiette de la sente privée nommée « rue aux Prêtres »****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,**Vu** le code de l'urbanisme,**Vu** l'ordonnance 2015-1341 du 23/10/2025,**Vu** le code de la voirie routière, notamment l'article L141-3 sur le transfert amiable,**Considérant** la demande en date du 7 avril 2021, de la famille GIORGI, propriétaire de la parcelle E 491 nommée « rue aux Prêtres », qui dessert un lotissement,**Considérant qu'il y a nécessité** de recueillir une approbation du conseil municipal sur cette cession qui serait suivie immédiatement d'un classement dans le domaine public communal,**Considérant** les conditions suivantes :

- Les consorts GIORGI accepteraient une cession gratuite,
- Une demande écrite du propriétaire serait adressée à la commune, (courrier de Me BABUT, notaire à Beaumont-Sur-Oise, du 09/08/2024, donnant l'accord des consorts GIORGI pour la cession),

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 11/09/2024, mentionnant Berger Levrault de

ID : 095-219505047-20241211-DEL602024-DE

- un accord écrit de tous les riverains de la rue aux Prêtres (courrier de Me BABUT, du droit de propriété des habitants de la rue aux Prêtres),
- une expertise de la voie (chaussée, trottoirs, espaces verts et réseaux) réalisée aux frais de la Commune (devis en cours),
- une prise en charge par le cédant des frais dont ceux de notaire et de géomètre,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Hervé WEIFFENBACH,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter l'incorporation de la rue aux Prêtres dans le domaine public communal,
- **AUTORISE** Madame le Maire à accomplir les démarches nécessaires.

Pour extrait certifié conforme, le 11 décembre 2024

Le Maire,

Céline CAUDRON

